

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué

Communiqué

La Rochelle, le 16 avril 2020

Campagne d'impôt sur les revenus

Calendrier de dépôt des déclarations

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, le calendrier de dépôt des déclarations a été adapté au contexte particulier :

Envoi aux usagers des déclarations papier : uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi-mai (selon service postal)
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	lundi 20 avril 2020
Dates limites de souscription des déclarations en ligne : ▪ CHARENTE-MARITIME ▪ AUTRES DÉPARTEMENTS - départements n° 01 à 19 et non-résidents - départements n° 20 à 54 - départements n° 55 à 974 / 976	4 juin 2020 (à 23h59) 4 juin 2020 (à 23h59) 8 juin 2020 (à 23h59) 11 juin 2020 (à 23h59)
Date limite de souscription des déclarations papier	12 juin 2020 à 23h59 (y compris pour les résidents français à l'étranger) le cachet de La Poste faisant foi.

(1) Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service